

Nombre de membres  
En exercice 15  
Présents 13  
Votants 14

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX  
LE 20 MARS À 19 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 16 mars 2026

**Présents :** Jean-François RASCLE – Ghislaine GARNIER – Vincent GRANJON – Laila GAUTHIER – Marc JANDROS – Véronique MOUNIER – Bruno SAUVIAC – Marie-Josée GUBIEN – Richard TISSEUR – Lucie TEPPE DUPELOT – ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ – Valérie TROUILLOUX – ~~Vincent CLAPEYRON~~ – Azzurra CITTONI ESTIENNE – Régis SANIAL.

**Excusé avec pouvoir :** Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER

**Excusé :** Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Lucie TEPPE DUPELOT

2026.009 – ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : quatorze

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : zéro

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quatorze

Majorité absolue : huit

A l'issue du premier tour de scrutin :

Quatorze suffrages exprimés pour la liste de Ghislaine GARNIER

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour

- Elit la liste de Ghislaine GARNIER,
- Installe Madame Ghislaine GARNIER au poste de Première Adjointe  
Monsieur Vincent GRANJON au poste de Deuxième Adjoint  
Madame Laila GAUTHIER au poste de Troisième Adjointe
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Lucie TEPPE DUPELOT,



Le Maire  
Jean-François RASCLE,

